



Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Peramon

· Code du produit: 2214

· UFI: HT60-509D-400U-38DW

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Produit inhibiteur d'acides et stabilisant pour l'entretien de solvants.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH

Postfach 120454 D-65082 Wiesbaden

· Service chargé des renseignements:

Department T-PS +49 (0) 611 9271-0 msds-tc@kreussler.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)



Page : 2/9

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	go dos cascianos montros a la cano avec des dualmo non dangeroam	
· Composants dange	ereux:	
EINECS: 203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	≥50%
	Eye Irrit. 2, H319	
EINECS: 203-312-7	2,2'-méthyliminodiéthanol	5-15%
	Eye Irrit. 2, H319	
EINECS: 271-653-9	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	1-5%
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
· Composants selon	le règlement relatif aux détergents CE 648/2004	
agents de surface no	on ioniques	<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.
- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 3)





Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Comp	osants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
2-(2-b	utoxyéthoxy)éthanol (≥50%)
VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

vale	eur a long terme: 67,5 mg/m	P, TO PPITI
· DNEL		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	long term/systemic effects	1,3 mg/kg (Consumers)
Dermique	long term/systemic effects	10 mg/kg (Consumers)
		20 mg/kg (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	5 mg/m³ (Consumers)
	long term/local effects	5 mg/m³ (Consumers)
		5 mg/m³ (Workers)
	Acute/local effects	7,5 mg/m³ (Consumers)
		15 mg/m³ (Workers)
2,2'-méthy	liminodiéthanol	
Oral	long term/systemic effects	1,9 mg/kg (Consumers)
Dermique	long term/systemic effects	9,4 mg/kg (Consumers)
		19 mg/kg (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	6,5 mg/m³ (Consumers)
		26 mg/m³ (Workers)
Amides, C	16-18 and C18-unsatd., N,	N-bis(hydroxyethyl)
Oral	long term/systemic effects	6,25 mg/kg (Consumers)
Dermique	long term/systemic effects	2,5 mg/kg/Day (Consumers)
		4,16 mg/kg/Day (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	21,73 mg/m³ (Consumers)
		(A page 4)

(suite page 4)



Page: 4/9

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

	(suite de la page 3)
	73,44 mg/m³ (Workers)
· PNEC	
2-(2-butoxyéthoxy)étha	nol
Aqua	0,1 mg/l (Marine water)
	1 mg/l (Freshwater)
Boden	0,4 mg/kg dw (Soil)
	0,4 mg/kg dw (Marine water)
	4 mg/kg dw (Freshwater)
2,2'-méthyliminodiétha	nol
sporadische Freisetzung	1 mg/L (intermittent release)
Aqua	0,004 mg/l (Marine water)
	0,1 mg/l (Freshwater)
Sediment	0,035 mg/kg (Marine water)
	0,78 mg/kg (Freshwater)
Sewage treatment plant	10 mg/L (Sewage treatment plant)
Boden	0,097 mg/kg dw (Soil)
Amides, C16-18 and C1	8-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Aqua	830 mg/l (Sewage treatment plant)
	0,0007 mg/l (Marine water)
	0,007 mg/l (freshwater)
Boden	0,0998 mg/kg dw (Soil)
	0,2111 mg/kg dw (Marine water)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)





Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Jaune clair
Caractéristique
Non déterminé.

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Non déterminé.

pH à 20 °C 9,8

· Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C
 Dynamique:
 13 s (DIN 53211/4)
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,96 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 néant
 néant

(suite page 6)





Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la nage 5)

		(suite de la page 5)
· Gaz comburants	néant	
· Gaz sous pression	néant	
· Liquides inflammables	néant	
· Matières solides inflammables	néant	
 Substances et mélanges autoréactifs 	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
· Substances et mélanges qui dégagent des ga	Z	
inflammables au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les		
métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
2-(2-buto)	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD-50	3.384 mg/kg (rat)	
Dermique	LD-50	2.700 mg/kg (lièvre)	
2,2'-méthy	2,2'-méthyliminodiéthanol		
Oral	LD-50	4.680 mg/kg (rat)	
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (lapin)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)





Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la page 6)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
EC-10 (17 h)	1.170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC-50 24h	2.850 mg/l (Daphnia magna)
LC-50 96h	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus)
NOEC (96h)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
2,2'-méthyliminodiéthanol	
EC-20 (0,5h)	>1.000 mg/l (Bakterien)
EC-50 48h	233 mg/l (Daphnia magna)
EC-50 72h	>100 mg/l (Alge)
LC-50 96h	1.466 mg/l (Leuciscus idus)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 8)



Page : 8/9

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la page 7) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

(suite page 9)

kreussler -

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 9/9

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Peramon

(suite de la page 8)

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Department T-PS +49 (0) 611/9271-0

Date de la version précédente: 08.08.2022 Numéro de la version précédente: 12

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

-FR